

	Tout mode de transport		Transport Maritime				Tout mode de transport				
	EXW	FCA	FAS 	FOB 	CFR 	CIF 	CPT	CIP	DAP	DPU	DDP
	EX Usine	Franco Transporteur	Franco le long du navire	Franco à bord	Coût et fret	Coût, assurance et fret	Port payé jusqu'à	Port payé, assurance comprise jusqu'à	Rendu au lieu de destination	Rendu au lieu de destination déchargé	Rendu droits acquittés
Transfert de risque	lorsque le vendeur met les marchandises à la disposition de l'acheteur à un endroit nommé	1.) lorsque le vendeur charge les marchandises dans le camion de l'acheteur ou 2.) lorsque les marchandises sont à la disposition de l'acheteur et prêtes à être déchargées à un endroit désigné	lorsque les marchandises sont placées à côté du navire désigné par l'acheteur dans le port désigné	lorsque des marchandises sont chargées à bord du navire désigné par l'acheteur dans le port désigné	lorsque les marchandises sont mises à bord du navire désigné par le vendeur à l'origine	lorsque les marchandises sont mises à bord du navire désigné par le vendeur à l'origine	lorsque les marchandises sont remises au transporteur désigné par le vendeur à un endroit désigné	lorsque les marchandises sont remises au transporteur désigné par le vendeur à un endroit désigné	lorsque les marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur à un endroit désigné ou à un endroit convenu à l'intérieur de cet endroit	lorsque les marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur à un endroit désigné ou à un endroit convenu à l'intérieur de cet endroit	lorsque les marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur à un endroit désigné ou à un endroit convenu à l'intérieur de cet endroit
Facture Commerciale	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Emballage, contrôle qualité, marquage	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Chargement et livraison	Acheteur	*Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Droits et taxes à l'exportation	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Frais de terminaux à l'origine	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Assurance	Négociable	Négociable	Négociable	Négociable	Négociable	"Exempt de clauses particulières"	Négociable	Vendeur * Tout risques *	Négociable	Négociable	Négociable
Transport Principale	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
*Frais de terminaux à destination	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Livraison à destination	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur	Vendeur	Vendeur
Dechargement à destination	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	**Vendeur	Acheteur
Droits et taxes à l'importation	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Acheteur	Vendeur

*Vendeur est responsable du chargement si les conditions stipulent FCA chez le vendeur

**DPU est le seul Incoterm qui oblige le vendeur à décharger les marchandises à destination

* Si le Vendeur engage des frais de terminal à destination ou de déchargement en vertu de son contrat de transport, il n'a pas le droit de récupérer ces coûts auprès de l'acheteur, sauf convention contraire. Si d'autres frais de déchargement à destination et de manutention au terminal existent en dehors du contrat de transport, l'acheteur est responsable du paiement.